



Numéro de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

99-03-17

CANADA
Province de Québec
Commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Maniwaki

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 17 mars 1999 à 19h30 à la salle de réunion du sous-centre administratif à Fort-Coulonge.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Denise Miron Marion, Nicole Miller Potvin et Line Renaud et messieurs Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty, Daniel Moreau et Stephen Ryan tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Robert Chalifoux, commissaires représentant les parents.

Absence motivée : M. Reid Soucie

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier,	Directeur général
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur des services financiers et responsable de la rémunération
M. Réjean Carle,	Directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Rémi Lacroix,	Directeur du service des ressources matérielles et responsable du transport
M. Gilles Taillon	Directeur du service des ressources éducatives et directeur des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Le président, M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 99-CC-60 Ordre du jour.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que l'ordre du jour suivant soit accepté :

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Ouverture de la séance
- 1- Ordre du jour
 - 2- Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 99-02-17
 - 3- Procès-verbal : C.E. 99-02-17 (dépôt)
 - 4- Parole au public
 - 5- Correspondance
 - 6- Demande à l'effet de la réouverture de l'école Laval de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau
 - 7- Brunch Fondation centre hospitalier
 - 8- Bibliothèque municipale
 - 9- Compte rendu : rencontre délégués F.C.S.Q.
 - 10- Conseil général F.C.S.Q.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION

99-CC-60

(suite)

99-03-17

- B) **SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES** : jeunes, adultes et formation professionnelle
- 1- Calendrier scolaire 1999 – 2000 : adoption
 - 2- Entente pour les cours en aménagement de la forêt : C.S. Pierre-Neveu
 - 3- Répartition aux établissements et aux écoles des ressources en postes d'enseignantes et d'enseignants
 - 4- Dépôt des comptes rendus
 - a) Comité de travail primaire et secondaire du 9 février 1999
 - b) Comité de travail du secteur des adultes du 18 février 1999
 - 5- École Pie XII : gagnante du site Rescol de la semaine : information
 - 6- Le journal de la Francofête en éducation : semaine du français
 - 7- Centre Vallée-Jeunesse
- C) **SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
- 1- Vérificateur externe
- D) **SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**
- 1- Mesure de la performance de la gestion du parc immobilier scolaire du Québec
 - 3- Contrat concessions cafétéria C.E.H.-G.
 - 3- Aliénation école St-Jean-Bosco de Cambell's Bay
- E) **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 1- PAE : rapport pour la période du 1998-07-01 au 1998-12-31
 - 2- Rapport : équité salariale (s.v.p. apporter le document déposé au C.C. du 1999-01-20)
 - 3- Échéancier : procédure d'affectation des enseignants (es) : 1999 – 2000
 - 4- Échéancier : plan d'effectifs P.N.E. et soutien C.S.N. : 1999 – 2000
- F) **AUTRES**
- 1- Informations du directeur général
 - 2- Mérite scolaire régional : nomination d'un représentant ou d'une représentante
 - 3- Prochaine assemblée ordinaire : le 21 avril 1999 à la Cité Étudiante de la Haute-Gatineau à Maniwaki, au 211 rue Henri-Bourassa
 - 4- Levée de l'assemblée
- G) **SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES** : aucun point

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION

99-CC-61

Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 99-02-17.

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque que le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal du conseil des commissaires du 17 février 1999 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le procès-verbal du comité exécutif du 17 février 1999 est déposé pour information.

A-4 Parole au public.

Mme Sylvie Marois-Vachon, représentante des parents de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau, soumet au conseil des commissaires la demande de rouvrir l'école Laval sise dans la municipalité.

Elle évoque les désavantages que vivent les enfants de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau qui fréquentent, pour la plupart, l'école Sacré-Cœur, notamment en raison des distances à parcourir en autobus et des effets de la forte densité d'élèves à ladite école.

Elle assure les commissaires de l'appui du conseil municipal dans la démarche des parents, appui qui se traduirait par une participation au coût de fonctionnement de l'école correspondant aux frais actuellement payés par la municipalité pour l'utilisation des locaux de l'école; en outre, la municipalité accepterait de contribuer financièrement aux travaux d'aménagement des locaux.

Le président accueille la requête des parents avec beaucoup d'ouverture et mentionne que le sujet est inscrit à l'ordre du jour de la présente session.

Le directeur général, M. Louis Pelletier répond aux questions concernant la correspondance déposée à titre d'information.

A-6 Demande à l'effet de la réouverture de l'école Laval de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau.

La présidente du comité des ressources éducatives, Mme Madeleine Aumond, mentionne qu'il serait approprié de procéder à une analyse plus approfondie de la demande des parents de Ste-Thérèse à l'effet de rouvrir l'école Laval.

Après discussion, l'assemblée convient de laisser du temps au comité des ressources éducatives afin que l'étude de ce dossier soit complétée dans tous ses volets. L'information concernant les résultats de cette étude sera acheminée au comité des parents qui a transmis une demande à la commission scolaire.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 99-CC-62 Fondation du centre hospitalier de Maniwaki.

ATTENDU les objectifs poursuivis par la fondation du centre hospitalier de Maniwaki;

ATTENDU les pratiques de bons échanges de services entre la C.S.H.B.O. et le centre hospitalier;

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond de mandater le directeur général afin qu'il réserve, au nom de la C.S.H.B.O., une table de huit (8) places à l'occasion du brunch annuel du 11 avril 1999, qui sera servi à la salle Jean-Guy Prévost de Grand-Remous.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-8 Bibliothèque municipale.

La commissaire Mme Madeleine Aumond s'enquiert des derniers développements en ce qui a trait au projet de réaménagement de la bibliothèque municipale de Maniwaki en partenariat avec la bibliothèque de la C.E.H.-G.

Le directeur général rappelle les derniers échanges avec le représentant de la ville, M. Daniel Mayrand, et le responsable du Ministère des affaires culturelles, M. Éric Soucy.

A-9 Compte rendu : rencontre délégués F.C.S.Q.

La commissaire Mme Louise Larocque fait rapport sur les discussions des délégués à l'occasion de leur dernière rencontre. Entre autres, les sujets suivants étaient à l'ordre du jour :

- 1- Unité loisirs et sports de l'Outaouais
Loisirs culturels
Sport étudiant
Stage pour entraîneur
Formation surveillant
- 2- Table éducation Outaouais
- 3- Bourse d'études post-secondaires : 4 000.\$ à 6 000.\$

A-10 Conseil général F.C.S.Q.

La commissaire Mme Louise Larocque rappelle les questions abordées à l'occasion de la séance du conseil général tenue les 26 et 27 février dernier. Le président, M. Caron, y a annoncé plusieurs gains obtenus par la F.C.S.Q.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 99-CC-63 Calendrier scolaire 1999 – 2000.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'adopter le calendrier scolaire tel que déposé par le directeur du service des ressources éducatives. Ce calendrier comporte les caractéristiques suivantes :

A) PRINCIPES DIRECTEURS

- 1) Garantir 180 jours réels de classe à tous les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire (respect des régimes pédagogiques).
- 2) Prévoir un calendrier de 184 jours de classe :
 - a) Offrir aux écoles la possibilité de transformer une de ces journées en "pédagogique flottante".
 - b) Trois journées de classe constituent une réserve pour fermetures d'écoles ou suspensions de cours. À défaut d'être utilisées à cette fin, ces journées seront converties en journées pédagogiques additionnelles, lesquelles seront prises, à moins de circonstances particulières, dans l'ordre suivant : 5 mai 2000, 23 mai 2000, 2 juin 2000.
- 3) Équilibrer le plus possible la durée des étapes.
- 4) Offrir deux semaines de congé à Noël.
- 5) Tenir compte de la planification des examens de fin de session du M.E.Q.
- 6) Prévoir un minimum de 2 journées pédagogiques à chaque fin d'étape.
- 7) Offrir une semaine de relâche fixée en concertation avec les commissions scolaires de la région de l'Outaouais.
- 8) Viser à maintenir 4 journées de planification communes avec les commissions scolaires de l'Outaouais (27 août 1999, 8 novembre 1999, 31 janvier 2000, 20 avril 2000).
- 9) Les 8 novembre 1999, 31 janvier 2000, 20 avril 2000 seront aussi des journées "commissions".

B) CARACTÉRISTIQUES DU PROJET POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1999-2000

ÉTAPE	DÉBUT	FIN	JOURS DE CLASSE	JOURNÉES PÉDAGOGIQUES	TOTAL
1	1999/08/24	1999/11/04	47	4	51
2	1999/11/05	2000/01/27	46	3	49
3	2000/01/28	2000/04/19	51	3	54
4	2000/04/20	2000/06/22	40	6	46
			184	16	200



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 99-CC-60 (suite) 99-03-17

ENTRÉE DES ENSEIGNANTS (ES) : 24 août 1999

ENTRÉE DES ÉLÈVES : 30 août 1999

CONGÉS DES FÊTES : 24 décembre 1999 au 7 janvier 2000

SEMAINE DE RELÂCHE : 28 février au 3 mars 2000

JOURNÉES DE PLANIFICATION :

août :	24-25-26-27
nov. :	5-8
janv. :	10-28-31
mars :	6
avril :	20-25
mai :	19
juin :	26-27-28
Total :	16 jours

FIN DES CLASSES POUR LES ÉLÈVES : 22 juin 2000

C) JOURNÉES FLOTTANTES :

Chacune des écoles peut utiliser une (1) journée de planification selon ses besoins, durant l'année scolaire. Dans ce cas, un avis doit être adressé au directeur général au moins 15 jours à l'avance. Cet avis doit inclure les objectifs de cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 99-CC-64 Entente de services relative à la formation professionnelle : aménagement de la forêt, alternance travail étude.

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais d'offrir sur son territoire une formation concernant l'aménagement de la forêt;

Il est proposé par la commissaire Mme Annette Dumouchel d'autoriser le directeur général de la commission scolaire à signer pour au nom de la commission des Hauts-Bois-de-l'Outaouais l'entente de services avec la commission scolaire Pierre-Neveu relativement à la formation professionnelle, programme aménagement de la forêt alternance travail étude, pour l'année scolaire 1999-2000, telle que déposée par le directeur du service des ressources éducatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 99-CC-65 Répartition aux établissements et aux écoles des ressources en postes d'enseignantes et d'enseignants (objectifs, principes et critères).

CONSIDÉRANT que le service des ressources éducatives doit produire annuellement un plan d'organisation qui répartit les ressources, en postes d'enseignantes et d'enseignants, entre les établissements aux fins d'offrir des services aux élèves réguliers, handicapés ou en difficultés d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que l'article 275 de la Loi sur l'Instruction publique demande à la commission scolaire de rendre publics les objectifs, principes et critères qui guident la répartition des ressources;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit consulter le comité de parents sur le sujet;

CONSIDÉRANT que l'article 187 de la Loi sur l'Instruction publique confie au comité consultatif e.h.d.a.a. le rôle " de donner un avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves ";

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond d'adopter *pour consultation* auprès des instances déjà identifiées le projet d'objectifs, de principes et de critères pour la répartition aux établissements et aux écoles des ressources en postes d'enseignantes et d'enseignants au préscolaire et au primaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

B-4 Dépôt des comptes rendus.

- a) Comité de travail primaire et secondaire du 9 février 1999
- b) Comité de travail du secteur des adultes du 18 février 1999

Dépôt pour information.

M. Gilles Taillon fournit les informations suite aux questions des commissaires sur les sujets discutés à l'occasion de ces deux rencontres des comités.

B-5 École Pie XII : gagnante du site Rescol de la semaine : information.

Le directeur général informe le conseil qu'une équipe de dépisteurs de RESCOL à la recherche des meilleurs sites Web des écoles canadiennes sur l'Internet a sélectionné celui de l'école Pie XII de Maniwaki pour la deuxième semaine de février 1999. Voici en quels termes on qualifie ce site: "Original et plein de créativité, cet horaire présente une page distincte par sujet. De présentation amusante et colorée, les pages affichent souvent une photographie de l'enseignant, clair et bien organisé".

L'école Pie XII s'est méritée un didacticiel en plus de se faire connaître sur le grand réseau Internet au site de Rescol! Les commissaires expriment leurs félicitations aux conceptrices et concepteurs du site de l'école Pie XII et plus particulièrement à M. Jacques-Yves Gauthier, enseignant.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 99-CC-66 Le journal de la Francofête en éducation :
semaine du français.

CONSIDÉRANT la participation particulière de Mme Agathe Quévillon à la publication du journal de la Francofête composé de textes d'élèves des écoles de la C.S.H.B.O.;

CONSIDÉRANT la qualité exceptionnelle de la publication et des productions écrites des élèves;

Il est proposé par le président M. Daniel Moreau que des félicitations de la part du conseil soient adressées à Mme Agathe Quévillon pour l'excellent travail et l'heureuse initiative qu'elle prend dans le cadre de cette publication du journal de la Francofête.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

B-7 Centre Vallée-Jeunesse.

La commissaire Mme Madeleine Aumond demande de l'information sur l'évolution du projet du Centre Vallée-Jeunesse. M. Taillon donne le résultat des démarches à date.

RÉSOLUTION 99-CC-67 Vérificateur externe.

CONSIDÉRANT l'excellence des deux firmes comptables qui procédaient à la vérification externe des deux anciennes commissions scolaires du territoire;

CONSIDÉRANT la résolution 99-CC-54, adoptée à l'unanimité à l'assemblée ordinaire du conseil des commissaires du 17 février 1999, à l'effet que la C.S.H.B.O. aille en appel d'offres auprès des deux firmes comptables, Éthier, Logue et Lacroix et Hotte, Leblanc;

Après étude du tableau comparatif suivant, il est proposé par la commissaire Mme Denise Miron Marion que les services de la firme Hotte, Leblanc soient retenus pour les années 1998-1999 à 2000-2001 tel qu'indiqué dans ce tableau.

TABLEAU DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

Prix ferme pour le mandat de la vérification		
EXERCICES FINANCIERS	FIRME	FIRME
	ETHIER, LOGUE & LACROIX	HOTTE, LEBLANC
1998 - 1999	20 129,38 \$	18 864 \$
1999 - 2000	20 704,50 \$	19 209 \$
2000 - 2001	21 279,63 \$	19 669 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

D-1 Mesure de la performance de la gestion du parc immobilier scolaire du Québec.

Le directeur général présente la lettre du président de l'A.C.S.Q. explicitant clairement que la gestion du parc immobilier scolaire du Québec est très performante.

RÉSOLUTION 99-CC-68 Contrat de concession de la cafétéria à la C.E.H.-G.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage

- 1- Que, conformément à la recommandation de la direction de la C.E.H.-G., le conseil accepte de procéder par appel d'offres pour l'organisation du service de la restauration (cafétéria) à la C.E.H.-G.
- 2- Qu'un comité soit formé avec le mandat :
 - A- De préparer un devis descriptif à publier avec l'appel d'offres
 - B- D'étudier les propositions reçues
 - C- De formuler une recommandation à la commission
- 3- Que ledit comité soit formé des membres suivants :
 - 1° Mme Line Renaud, commissaire
 - 2° Mme Louise Larocque, commissaire
 - 3° M. Norbert Potvin, président du conseil d'établissement
 - 4° M. Paul Morin, représentant des enseignants
 - 5° M. Jean Gendron, contremaître d'entretien, C.E.H.-G.
 - 6° M. Roger Jobin, directeur, C.E.H.-G.
 - 7° M. Rémi Lacroix, directeur du service des ressources matérielles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 99-CC-69 Aliénation école St-Jean-Bosco de Cambell's Bay.

CONSIDÉRANT les perspectives de développement, notamment à l'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT l'absence d'autres locaux que ceux de l'école St-Jean-Bosco de Cambell's Bay dans ce secteur;

Il est proposé par le commissaire M. Robert Chalifoux de reporter d'un an la demande d'aliénation de l'école St-Jean-Bosco de Cambell's Bay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

E-1 PAE : rapport pour la période du 1998-07-01 au 1998-12-31.

Dépôt du rapport d'utilisation du programme d'aide aux employés pour le secteur Vallé-de-la-Gatineau pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1998.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

- E-2** Rapport : équité salariale (s.v.p. apporter le document déposé au C.C. du 1999-01-20).

Le directeur des services des ressources humaines résume les grandes lignes du programme gouvernemental de relativité salariale publié le 20 novembre 1998. Il situe brièvement la demande de la C.E.Q. à l'égard de cette question dans le cadre de la négociation actuelle de la convention collective des enseignants.

- E-3** Échéancier : procédure d'affectation des enseignants (es) : 1999 – 2000.

- E-4** Échéancier : plan d'effectifs P.N.E. et soutien C.S.N. : 1999 – 2000.

Dépôt des échéanciers encadrant les mouvements de personnel du printemps 1999.

- F-1** Informations du directeur général.

- a) Désignation des deux secteurs du territoire de la C.S.H.B.O. : suivi, référence aux territoires des deux M.R.C., Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau.
- b) Article 167, L.I.P. : l'adoption d'une résolution après discussion en huis-clos se fait en assemblée publique.
- c) Projet de règles budgétaires : reçu ces derniers jours.
- d) Rapport des rencontres avec les représentants du M.E.Q. concernant la situation financière de la C.S.H.B.O.

- F-2** Mérite scolaire régional : nomination d'un représentant ou d'une représentante.

La commissaire Mme Louise Larocque transmet les informations concernant la soirée du mérite scolaire.

RÉSOLUTION 99-CC-70 Mérite scolaire régional : nomination d'un représentant ou d'une représentante.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage de désigner Mme Louise Larocque au comité régional du mérite scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 99-CC-71 Mérite scolaire régional : comité local.

Il est proposé par le président, M. Daniel Moreau que les commissaires suivants forment un comité local qui assurera le lien entre la commission et le comité régional du mérite scolaire :

Mme Louise Larocque
Mme Denise Miron Marion
M. Guy Lesage

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

F-4 La prochaine assemblée ordinaire du conseil des commissaires aura lieu le 21 avril 1999 à la Cité Étudiante de la Haute-Gatineau à Maniwaki, au 211 rue Henri-Bourassaa.

RÉSOLUTION 99-CC-72 Levée.

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Secrétaire général

Président